

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet UNIENERGIE sur la commune principale de l'AIOT Kergaradec 29440 TREFLAOUENAN.

La référence de votre dossier est A-3-C42QHVOB et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/08/2023 à 15h11 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **82766497000015**

Raison sociale **UNIENERGIE 2**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Bodonn

29233 CLEDER

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **UNIENERGIE**

Description des activités :

Installation d'une cogénération gaz naturel 1.5MW électrique permettant d'assurer le chauffage et la fourniture d'électricité de l'exploitation agricole voisine.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Kergaradec

29440 TREFLAOUENAN

X : 178172

Y : 6858856

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 3.553 MW	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Batteries usagées: récupérées par une entreprise spécialisée pour recyclage **Eléments souillés (filtres à huile, chiffons gras etc....): récupérés par une entreprise spécialisée** **Huiles moteurs et transformateurs: stockées dans des cuves à double parois et récupérées par une entreprise spécialisée qui en assure le nettoyage, l'enlèvement et le transport, en vue d'une destruction ou d'un recyclage selon la qualité de l'huile.** **Liquide de refroidissement: stocké dans une cuve à double parois et récupéré par une entreprise spécialisée qui en assure le nettoyage, l'enlèvement et le transport, en vue de sa destruction ou son recyclage** **GAZ de combustion: rejetés dans une cheminée de 15 ml de haut, soit 5 mètres au-dessus de tout obstacle.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Installation d'extincteurs compatibles avec les risques de chaque pièce (hydrocarbures ou électriques) **Dispositif d'éclairage de sécurité** **Issues de secours repérées et positionnées de façon diamétralement opposées** **Coup de poing extérieur pour coupure générale (électricité et gaz)** **Système de détection incendie et de gaz permettant l'arrêt immédiat des installations (arrêt d'urgence)** **Dispositif spécifique au gaz : -Installation de deux électrovannes de sécurité à réarmement manuel à l'extérieur du bâtiment dans un coffret sous verre dormant et câblées en sécurité positive (fermeture par manque de tension). Les électrovannes permettront la coupure de l'alimentation en gaz naturel. -Installation d'une vanne de coupure gaz manuelle et d'un pressostat de sécurité « mini pression gaz » complétant le dispositif.**

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **13789480**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)